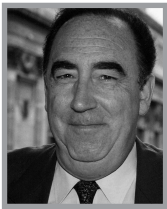


LA BANQUE RESTE AU CENTRE DU DISPOSITIF DE LUTTE ANTI-BLANCHIMENT



Jean-Louis Fort

Président
GAFI
Groupe d'action
financière sur
le blanchiment
de capitaux

Pour Jean-Louis Fort, président du GAFI, même si le nombre d'acteurs associés à la lutte anti-blanchiment s'est accru, les banques doivent continuer à jouer un rôle moteur car elles sont aujourd'hui les mieux armées.

INTERVIEW

Le Groupe d'action financière, créé en 1989, est un organisme intergouvernemental qui conçoit des stratégies de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il s'efforce de susciter la volonté politique pour réformer au plan national les réglementations concernées. LE GAFI a notamment publié 40 recommandations pour la lutte contre le blanchiment et 9 recommandations spéciales contre le financement du terrorisme.

Au sein des acteurs mobilisés dans la lutte contre le blanchiment, les banques occupent une place très importante, au point d'ailleurs que certains ont pu reprocher au GAFI de s'être focalisé sur elles au détriment d'autres circuits. Qu'en pensez-vous ?

Lorsqu'il a été créé en 1989 à l'initiative de la France et des Etats-Unis, le GAFI avait comme objectif initial de lutter contre le blanchiment de l'argent de la drogue. Tout naturellement, il s'est focalisé sur le secteur financier et sur la partie de celui-ci qui, à un titre ou à un autre, recevait les sommes en question. Par la suite cependant, le GAFI n'a eu de cesse d'étendre son champ d'intervention à de nouvelles infractions susceptibles

de générer des profits et de mobiliser un nombre croissant d'acteurs. C'est pourquoi il me semble, au vu des travaux accomplis par le GAFI, que cette critique n'est absolument pas fondée.

Précisément, le projet de troisième directive entend étendre le blanchiment au produit de toutes les infractions encourant une peine d'emprisonnement supérieure à un an. La lutte anti-blanchiment n'est-elle pas en train d'étendre son action au risque de la diluer dans des combats qui n'entrent pas dans ses objectifs initiaux de lutte contre une économie parallèle ?

La pratique a montré qu'il était extrêmement difficile de caractériser de façon très précise et juridiquement incontestable l'origine de l'argent que l'on était censé traquer. C'est un élément de faiblesse important que de savoir qu'on est en présence de sommes échappant à l'économie officielle sans pour autant être en mesure de démontrer le lien avec, par exemple, un trafic de drogue. L'évolution introduite par la troisième directive, qui suit en cela les recommandations du GAFI, est indispensable si l'on veut dépasser ce type de difficultés. Mais il est vrai qu'elle modifie quelque peu la manière dont est perçue la lutte anti-blanchiment.

Comment pourrait-on définir la lutte anti-blanchiment aujourd'hui ?

Il s'agit de l'ensemble des actions menées pour éradiquer le blanchiment d'argent issu d'un certain nombre de crimes ou délits considérés comme particulièrement graves. Il est important de préciser, car nous sommes souvent interrogés sur ce point, que notre rôle ne consiste pas à poursuivre ceux qui commettent des infractions fiscales isolées, nous nous attaquons éventuellement aux fraudes organisées. Il faut toujours conserver présente à l'esprit l'idée que le blanchiment est une activité qui nuit à la stabilité financière internationale. C'est la raison pour laquelle notre action ne doit pas se limiter à l'argent de la drogue.



“ Les blanchisseurs ont un point commun avec le bon père de famille, ils veulent investir dans des pays “sérieux”. ”

■ **Deux chercheurs au CNRS ont publié en 2004 un ouvrage [1] dans lequel ils expliquent que les centres offshore sont indispensables au fonctionnement de l'économie actuelle. Pourtant ceux-ci sont pointés du doigt dès lors que l'on évoque le blanchiment. Qu'en pense le GAFI ?**

Si les centres off-shores n'existaient pas, notre action s'en trouverait sans doute facilitée. Mais il se trouve qu'ils existent. C'est pourquoi nous avons décidé d'adopter une stratégie pragmatique en considérant que centre offshore ne devait pas nécessairement être synonyme d'activités occultes ou délictuelles. En d'autres termes, nous faisons en sorte, avec l'aide du Forum de la stabilité financière, que ces places coopèrent. Le souhait du GAFI est en effet de renforcer la transparence de ces centres et d'assurer la traçabilité des opérations qui y transitent. Nous avons réuni une vingtaine d'entre eux dans un groupe dénommé *Offshore group of banking supervisors* (OGBS). Ils travaillent avec le GAFI en qualité d'observateurs.

■ **Qu'est-ce que ce statut d'observateur implique concrètement ?**

Dès lors qu'ils s'inscrivent dans notre environnement, les centres offshores s'engagent à respecter la même discipline que les membres du GAFI ou les groupes régionaux de type GAFI. Les autorités qui les représentent auprès du GAFI ont un rôle de puissant moteur de modification des comportements au sein des centres offshores et, en cela, ils font reculer l'opacité traditionnelle de ces places. Dans la mesure où la coopération internationale se traduit le plus souvent par des demandes d'informations, il est facile de vérifier les avancées accomplies en fonction des réponses apportées, qu'il s'agisse d'informations générales ou de données particulières, par exemple, dans le cadre de l'entraide judiciaire.

■ **On vous a reproché aussi d'avoir supprimé beaucoup de pays de la liste noire, pourquoi ?**

C'est une critique en effet que nous entendons souvent et que j'estime particulièrement injustifiée. En 2000, c'est-à-dire une bonne dizaine d'années après sa création, le GAFI comptait une trentaine de membres auxquels s'ajoutaient les pays membres de groupes régionaux de type GAFI. Il nous est alors apparu nécessaire de nous pencher sur ceux qui n'appartenaient à aucun de ces groupes et ne disposaient d'aucune infrastructure de lutte anti-blanchiment. Nous avons examiné une bonne quarantaine de ces pays et nous en avons inscrits un certain nombre dans ce que la presse a appelé une "liste noire". Dès lors qu'ils ont été listés, les pays concernés ont tout fait pour sortir de cette liste. Quant aux autres, ils ont fait en sorte de coopérer pour ne pas être épinglés. Aujourd'hui, la liste ne comprend plus que trois pays, ce qui montre l'efficacité de l'action menée. Je tiens à préciser à ce sujet que les pays qui sont sortis de la liste ont accompli de réels efforts et que nous avons été très transparents à cet égard puisque ces informations figurent sur le site du GAFI. Si nous n'avons pas lancé un nouveau processus, c'est que nous avons considéré que l'opération avait joué son rôle historique. Nous comptons aujourd'hui près de 200 pays "coopératifs". Examiner les quelques places très mineures qui n'ont pas encore mis en place de système anti-blanchiment aboutirait à mobiliser beaucoup d'énergie alors que d'autres priorités s'imposent.

■ **Même si l'on sait que les blanchisseurs sont à l'affût permanent des trous dans les mailles du filet ?**

L'effort n'aurait pas été inutile, mais les moyens ne sont jamais à la hauteur des ambitions. Il nous fallait donc choisir. Or, le plus important depuis la réforme des recommandations en 2003, c'était de pouvoir vérifier l'effectivité de ces mesures en pratique. C'est pourquoi notre priorité a consisté à lancer un nouveau cycle d'évaluation mutuelle auquel vont être associés le Fond monétaire international et la Banque mondiale. Ce travail est particulièrement utile dans la mesure où les blanchisseurs ont un point commun avec le bon père de famille, ils veulent investir dans des pays "sérieux". D'où la nécessité de vérifier que ces pays ont des dispositifs qui fonctionnent. L'évaluation a été décidée en juin 2004 et a débuté cette année, les premiers rapports seront discutés en juin à Singapour à l'occasion de la prochaine assemblée plénière. J'ajoute que le fait de ne pas avoir lancé de nouvelles actions de type "liste noire", ne signifie pas que nous nous interdisons toute action de ce genre dans l'avenir. La recommandation 21 nous permet d'imposer des mesures aux pays qui ne coopèraient pas, voire de les lister si l'un d'entre eux se désigne à l'opprobre international. Nous utiliserons cette faculté dès lors que cela s'avérera nécessaire.

[1] *Le capitalisme clandestin*, Thierry Godefroy, Pierre Lascoumes, Edition La Découverte.

«Un autre défi va consister à travailler sur les faiblesses les plus importantes de la coopération, en particulier dans le domaine judiciaire. Les dysfonctionnements ne sont pas limités à quelques pays exotiques.»

■ **Venons-en aux acteurs mobilisés dans la lutte contre l'argent sale, la liste s'est récemment allongée à de nouvelles professions dont celles du chiffre et du droit. Comment voyez-vous le rôle des banques dans le dispositif actuel ?**

Le GAFI rend la tâche des blanchisseurs plus difficile, personne ne peut le contester, nous en avons d'ailleurs de nombreuses démonstrations et nous sommes en train de concevoir des indicateurs pour mesurer l'efficacité de notre action. Les blanchisseurs ont deux façons principales de réagir. La première consiste à se tourner vers les économies à cash développé, la deuxième vise à mettre en œuvre des opérations de plus en plus sophistiquées. Or, nous avons observé en ce qui concerne la deuxième situation que les professions du droit et du chiffre étaient de plus en plus sollicitées pour réaliser des montages. C'est pourquoi nous avons élargi le nombre d'acteurs mobilisés dans le cadre de la lutte anti-blanchiment aux assureurs, avocats, experts-comptables etc. Dans ce contexte, la banque reste au centre du dispositif. Comme les établissements financiers ont été les premiers impliqués dans la lutte, ils sont aujourd'hui les mieux armés. Il leur aura fallu bien sûr un certain temps pour intégrer la culture du contrôle, mais j'observe que depuis quelques années, ils ont mis en place des dispositifs appropriés.

■ **... qui leur ont coûté fort cher.**

En effet, mais je pense que les banques ne regretteront pas d'avoir dû les mettre en place parce que j'y vois un élément d'enrichissement de leur organisation interne et aussi la seule façon de conjurer un risque épouvantablement lourd en terme d'image.

■ **La troisième directive et son approche par les risques va-t-elle bouleverser la lutte anti-blanchiment en France ?**

L'approche par les risques est déjà présente dans les recommandations du GAFI. Or le GAFI, est à la source de nombreuses réglementations en la matière, en particulier des réglementations européennes. Dans la mesure où la France est un acteur important du GAFI, la troisième directive ne devrait pas constituer une révolution. A fortiori pour les banques françaises ; la troisième directive s'inspire en effet d'un principe bien connu des banques, celui du "know your customer" établi par le Comité de Bâle. L'approche de cette nouvelle directive consiste à dire, plutôt que de mettre en place des systèmes qui pourraient être si développés qu'ils mettent en cause les libertés individuelles, il faut instituer des procédures qui tirent leur efficacité de leur adaptation à la nature du risque au travers du profil de clientèle auquel elles s'appliquent. Une telle approche était déjà sous-jacente, elle est devenue totalement explicite.

■ **Pensez-vous que cela va permettre d'accroître la qualité des déclarations adressées à Tracfin ?**

Je voudrais au préalable insister sur l'importance des Cellules de renseignements financiers (Financial intelligence units), Tracfin au niveau français, dont se sont dotés un grand nombre de pays. Ces unités reçoivent les déclarations des acteurs mobilisés dans la lutte contre le blanchiment, elles les analysent et les transmettent à la justice. Evidemment la qualité de l'action de ces cellules de renseignements financiers est étroitement dépendante du volume des déclarations et de leur qualité. En terme de volume, le risque est que les acteurs les assaillent de déclarations pour couvrir leur responsabilité. Quant à la qualité des déclarations, les cellules de renseignements financiers ont demandé que soit élaboré un cadre pour rationaliser ces dernières. Les travaux sont en cours. Je tiens à souligner au passage que ces cellules sont extrêmement utiles au dispositif, dans la mesure où elles sont une source essentielle d'approvisionnement des tribunaux. Elles jouent également un rôle important dans la détection des circuits des blanchisseurs. Chaque année, en effet, elles participent activement aux études dites de typologie que le GAFI conduit pour suivre l'évolution des méthodes de blanchiment. Cela nous permet de détecter les nouveaux facteurs de risque, de les étudier et de prendre des mesures pour y parer. Par exemple à l'heure actuelle, nous nous concentrons sur l'assurance et les associations caritatives.

■ **Quels sont les objectifs du GAFI pour les années à venir ?**

Nous allons avant tout poursuivre les actions engagées. Cela étant, notre ambition est aussi d'élargir le GAFI en conférant aux groupes régionaux un statut équivalent au nôtre. Nous voulons qu'ils puissent mieux diffuser le message du GAFI dans leurs pays membres, mais aussi faire remonter l'information vers nous afin que nous puissions adapter notre action aux spécificités régionales. Une autre de nos ambitions est d'intégrer la Chine. Pour l'instant, celle-ci bénéficie d'un statut d'observateur. Si l'on veut avoir une vocation universelle on ne peut pas se dispenser d'intégrer la Chine et l'Inde. C'est un enjeu important. Par ailleurs, un autre défi va consister à travailler sur les faiblesses les plus importantes de la coopération, en particulier dans le domaine judiciaire. C'est un vrai sujet dans la mesure où, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les dysfonctionnements ne sont pas limités à quelques pays exotiques. ■

Propos recueillis par Olivia Dufour